

28

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 7 avril 2021

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	30 mars 2021	30 mars 2021
23	15	15+2		

**Délibération n° 07042021.022 : Autorisation de déposer et signer les autorisations d'urbanisme relatives aux travaux inscrits au budget primitif et supplémentaire 2021**

L'an deux mille vingt et un, **le mercredi 7 avril** à vingt heures, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19 et afin de respecter les « gestes barrière », l'accueil du public se limitera à 20 personnes. Le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle municipale de la commune déléguée de Saint Germain de Marencennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents :
Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Cédric ROUSSEAU, Micheline SIMONNEAU, Denis DUBOURGNOUX, Claude RAVON, DUMONT Isabelle, Christophe PARION, Martine LLEU, Rémi GROLAUD, Sandrine GUIBERT, Marc-Antoine LAMBERT,
Membres absents non représentés :
Fanny GRIMAUD, Marina BERVOETS, Sébastien SANTOLINI, Jean-François MALTERRE, Patrick MORENNE, Véronique ZAMPARO.
Membres absents représentés :
Jean-Luc PROQUIN, Christèle ROBLIN.
Secrétaire de séance : Isabelle DUMONT.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante les principaux projets d'investissement inscrits au budget primitif 2021, vote le 30 novembre 2020.

Ces projets peuvent être soumis à autorisation d'urbanisme :

- L'espace jeunes,
- La toiture de la caserne des pompiers.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer et à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires, préalablement aux travaux inscrits à la section d'investissement du budget primitif 2021.

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres :**

- **Rend** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer et déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires, préalablement aux travaux inscrits au budget primitif 2021, cités ci-dessus,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091-- 2021 <b>0704</b> -- <b>07042021022</b> ----- -- <b>DE</b>
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <b>07/04</b> / 2021

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 8 avril 2021.

Le Maire,

  
Walter GARCIA.